



Pour citer cette notice :

Pierre Pistre, 2026, "Recensement de la population". MobiDic, Dictionnaire critique des Mobilités. Accès : <https://doi.org/10.60582/geomob34>

Recensement de la population

Pierre Pistre
Maître de conférences
Université Paris Cité

Le recensement de la population (RP) reste une source statistique essentielle pour quantifier et caractériser les mobilités spatiales, principalement résidentielles et domicile-travail. En effet, même si les sources d'analyse se diversifient (enquêtes spécifiques, données administratives, traces numériques, etc.), le RP conserve une place unique par sa collecte volumineuse, son ancienneté, sa régularité ou sa couverture géographique. Il n'en présente pas moins des limites d'utilisation, notamment liées à son processus de production. Mais, a minima en France, des améliorations ont été apportées régulièrement au cours des dernières décennies par son producteur, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Cette notice se concentre d'ailleurs sur le cas français pour présenter les principaux enjeux et caractéristiques du RP pour l'étude des mobilités spatiales, en s'appuyant également sur plusieurs exemples internationaux.

1. Une source unique de données publiques et mondialement répandue

Le terme de recensement (du latin recensere, « évaluer ») désigne une opération de dénombrement d'une population statistique, qui vise en général une collecte exhaustive à l'échelle d'un pays. S'il existe d'autres recensements que démographiques (agricoles, des entreprises, etc.), le RP constitue la principale source statistique de recensement de l'essentiel des États.

En France, le premier RP a eu lieu en 1801 à l'échelle nationale. Au rythme ensuite d'une collecte exhaustive tous les cinq à neuf ans jusqu'en 1999, puis sous la forme d'enquêtes annuelles par sondage depuis 2004, il occupe une place à part dans la statistique publique nationale. Ses utilisations sont nombreuses, de la réalisation d'études pour appuyer les politiques publiques à la définition des populations légales pour établir les contributions de l'État aux budgets des collectivités, en passant par la production de diagnostics territoriaux pour la construction de logements ou la création d'activités économiques. Plus généralement, le RP est un

outil essentiel de connaissance des dynamiques démographiques, sociales ou de l'emploi, à différentes échelles géographiques (régions, départements, intercommunalités, communes, etc.). À titre d'exemples, voici quelques résultats récents issus de publications de l'Insee : « trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents » en France (Pora, 2025) ; « en 2023, 2,4 millions d'immigrés nés en Europe vivent en France » (Tanneau, 2024) ; « en Île-de-France, 14 % des habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » (Berthelot, 2024), ou encore « trois emplois de la Métropole européenne de Lille sur quatre [sont] occupés par des actifs qui y résident » (Bréfort et Riem, 2025).

Même s'il prend des formes différentes selon les pays (mode de collecte, couverture, temporalité, qualité statistique, etc.), le recensement de la population constitue par ailleurs une source largement répandue à l'échelle internationale, depuis sa diffusion principale pendant la période des grands empires coloniaux européens. Il existe en effet des données récentes de RP dans une grande majorité de pays [1], et pour beaucoup le rythme de production est décennal comme en Afrique francophone pour la réalisation des « Recensements généraux de la population et de l'habitation » (RGPH). En France, la compilation de cinq enquêtes annuelles de recensement (EAR) permet la production d'un millésime de RP tous les ans ; le premier RP « rénové » de 2006 est par exemple composé des données collectées entre 2004 et 2008. Aux États-Unis, le protocole est encore différent : un recensement exhaustif tous les dix ans – le dernier date de 2020 – et, dans l'intervalle, des enquêtes annuelles sur de gros échantillons de population (American Community Survey). Toutefois, les dates de réalisation des RP sont régulièrement modifiées. Les explications peuvent être sanitaires – comme lors de la pandémie de la Covid-19 [2] –, économiques – en raison du coût de production d'un RP –, ou plus souvent politiques (élections proches, instabilités du pouvoir, conflits armés, etc.). Par exemple, Haïti, l'Afghanistan, la Libye, la Syrie ou le Yémen n'ont pas connu de recensement de leur population depuis plus de vingt ans, et même depuis 1987 en Somalie (source ONU).

2. Une source toujours essentielle pour l'étude des mobilités spatiales

L'existence de données récentes de RP dans la plupart des pays n'en cache pas moins de fortes inégalités, en particulier concernant les informations spatiales collectées. D'une manière générale, les mobilités dans l'espace sont définies et évaluées à partir de deux localisations renseignées par les enquêtés au moment de la collecte. Par exemple pour les mobilités résidentielles, on considérera qu'un individu ou ménage a déménagé si le lieu de résidence actuel est différent du lieu de résidence antérieure renseigné. En France, les localisations enregistrées dans le RP permettent in fine d'étudier trois formes principales de mobilité spatiale : les déménagements récents y compris depuis l'étranger (mobilités résidentielles, internes ou internationales), les trajectoires résidentielles par rapport au lieu de naissance en France ou à l'étranger (mobilités dites « durée de vie »), et les mobilités quotidiennes des actifs (domicile-travail) et des élèves ou étudiants (domicile-études) [3].

Évaluation ancienne des localisations et mobilités résidentielles avec le RP

Un premier ensemble de localisations concerne la situation résidentielle, à commencer par le lieu de résidence actuelle. Cette information est inhérente à la production du RP ; dès ses origines, il s'agissait de dénombrer la population et de caractériser sa répartition sur le territoire national. Pour ce faire, en France, ce sont d'abord les logements qui sont enquêtés – à partir du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) pour sélectionner les adresses concernées, et de la « Feuille logement » pour collecter des informations sur les logements et les ménages (figure 1) – puis, selon la situation de résidence déclarée, les seuls individus des logements occupés en résidence principale avec le « Bulletin individuel » (figure 2).

Le RP français collecte aussi une information sur le lieu de résidence antérieure depuis 1954 (Insee, 2009a). Depuis 2011, il s'agit de la commune au 1er janvier de l'année précédant le recensement pour les déménagements internes à la France, et du pays de résidence à la même date pour les populations venues de l'étranger (figure 2). Ainsi, la comparaison des lieux de résidence actuelle et antérieure permet de déduire une mobilité ou immobilité résidentielle. Plus précisément, les ménages peuvent habiter dans le même logement, avoir changé au sein de la même commune, ou avoir déménagé dans une autre commune française ou depuis un autre pays.

En France, depuis les années 2010, plusieurs évolutions du RP ont permis d'améliorer la mesure des localisations résidentielles à la fois présentes et passées. Elles concernent d'abord la manière de renseigner le lieu de résidence de certaines populations : les élèves internes, les militaires en caserne ou encore les personnes vivant dans des habitations mobiles. Depuis 2022, l'Insee collabore aussi avec les municipalités qui ont mis en place une nuit de comptage des personnes sans-domicile, sur le modèle de la nuit de la solidarité instaurée à Paris en 2018. La réduction à un an de la déclaration du lieu de résidence antérieure (cf. au 1er janvier n-1 an à partir de 2011) constitue également une évolution importante. D'une durée de cinq ans dans les années 2000 – et même neuf ans entre 1990 et 1999 –, elle a permis de limiter le nombre de mobilités « intermédiaires » non prises en compte, et de rapprocher les caractéristiques des individus collectées au moment du RP de celles effectives au moment du déménagement.

Figure 1 – Informations collectées sur les mobilités dans la « Feuille Logement » (pages 1 et 4) du recensement de la population 2026 en France.

Caractéristiques et confort du logement

1. Type de logement : ☐ Maison, ☐ Appartement, ☐ Logement-foyer, ☐ Chambre d'hôtel, ☐ Habitation de fortune, ☐ Pièce indépendante ayant sa propre entrée...

2. Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?

3. Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

4. Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

5. Quelle est la surface de ce logement ?

6. Êtes-vous :

7. Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

8. En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

9. Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?

10. Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

11. Quel est le combustible principal de chauffage ?

12. De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?

13. Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

14. Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

Recensement de la population - 2026
Feuille de logement - Résidence principale

Votre réponse est importante et souhaitée avant le :

Vos réponses sont confidentielles

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.

Commencez ici

Nom de l'occupant principal

Localisation du logement

Code postal

Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Informations collectées au niveau des ménages/logements sur...

- ...les localisations et mobilités résidentielles (lieu de résidence actuelle en résidence principale, ancienneté d'emménagement)
- ...les mobilités quotidiennes ou régulières (équipement automobile)

Source : Insee (<https://www.le-recensement-et-moi.fr/cest-simple/documentDuRecensement/>)

Figure 2 – Informations collectées sur les mobilités dans le « Bulletin individuel » (pages 1 et 2) du recensement de la population 2026 en France.

Recensement de la population - 2026
Bulletin individuel

Page 1 (left):

- 1. Quel est votre sexe ?
- 2. Quels sont vos date et lieu de naissance ?
- 3. Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?
- 4. Quel(s) est (sont) votre (vos) nationalité(s) ?
- 5. Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?
- 6. Où habitez-vous le 1^{er} janvier 2025 ?
- 7. Quel est le lieu de naissance de vos parents ?
- 8. La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.
- 9. Vivez-vous en couple ?
- 10. Vous êtes :
- 11. Êtes-vous titulaire, depuis au moins 6 mois, d'un diplôme ou d'un titre ?
- 12. Quel est votre plus haut diplôme ?
- 13. Quelle est votre situation principale ?

Page 2 (right):

- 14. Travaillez-vous actuellement ?
- 15. Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 16 à 18.
- 16. Avez-vous déjà travaillé ?
- 17. Dans votre dernier emploi, vous étiez :
- 18. Quelle était votre profession dans cet emploi ?
- 19. Cherchez-vous un emploi ?
- 20. La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.
- 21. Quel est le nom de l'établissement dans lequel vous travaillez ?
- 22. Quelle est l'activité de cet établissement ?
- 23. Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?
- 24. Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?
- 25. Actuellement, à quelle fréquence télétravaillez-vous ?
- 26. Dans votre emploi principal, vous êtes :
- 27. Quelle est votre profession dans cet emploi ?
- 28. Dans votre emploi principal, vous êtes :
- 29. Dans votre emploi principal, vous êtes :
- 30. La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.
- 31. Quel est votre type de contrat ou votre statut ?
- 32. Dans votre emploi principal, vous êtes :

Informations collectées au niveau des individus sur...

- ...les localisations et mobilités résidentielles (lieux de résidence actuelle et antérieure en résidence principale)
- ...les origines géographiques (lieux de naissance des individus recensés et de leurs parents)
- ...les mobilités quotidiennes ou régulières (lieux de travail ou d'études, mode de transport pour aller travailler, fréquence du télétravail)

Source : Insee (<https://www.le-recensement-et-moi.fr/cest-simple/documentDuRecensement/>)

Enregistrement des origines spatiales des enquêtés et désormais de leurs parents

Depuis 1876, le RP français collecte aussi le lieu de naissance (Insee, 2009a), ce qui permet de compléter l'étude des mobilités résidentielles récentes par des analyses sur les différences entre lieux de naissance et de résidence actuelle. D'après le RP 2021, on sait par exemple qu'environ 49 % des habitants de la France résident aujourd'hui dans leur département de naissance. En outre, parallèlement au statut de nationalité – qui paraît être renseigné dans le RP français depuis 1861 (Insee, 2009a) –, la connaissance du lieu de naissance lorsqu'il est à l'étranger est à la base de la définition des populations immigrées dans la statistique publique ; toute personne qui est née à l'étranger de nationalité étrangère est considérée comme immigrée. Les populations immigrées ou étrangères constituent ainsi les principaux

périmètres pour étudier les mobilités résidentielles internationales avec le RP, c'est-à-dire à la fois les arrivées récentes – lorsque la résidence antérieure est à l'étranger – ou plus anciennes – s'il s'agit essentiellement du lieu de naissance. Dans les deux cas, il y a aussi la situation des expatriés et de leurs enfants, Français de naissance ou par acquisition, qui (re)viennent vivre sur le territoire national. Par ailleurs, l'année d'arrivée en France est également collectée depuis 1962, pour évaluer en complément l'ancienneté d'installation (Insee, 2009a).

En outre, la collecte des origines géographiques dans le RP français a connu une évolution importante en 2025, avec l'introduction d'une question facultative sur les lieux de naissance des parents – le département en France ou le pays si à l'étranger (figure 2). L'objectif général est de mieux « rendre compte de la diversité de la population et de documenter les questions de mobilité résidentielle entre générations et de ségrégation spatiale » (Insee, 2025). Cette nouveauté s'inscrit dans la continuité de questions équivalentes posées dans d'autres enquêtes publiques (Emploi, Trajectoires et origines) sur des échantillons bien plus réduits.

Informations élémentaires mais « structurantes » sur les mobilités quotidiennes

Le RP français collecte enfin plusieurs informations sur les mobilités quotidiennes ou régulières selon les situations individuelles des personnes enquêtées. La localisation du lieu de travail apparaît dans le RP français en 1896, et les premières études sur les navettes domicile-travail datent des années 1930 (Bunle, 1932 ; Commenges et Fen-Chong, 2017). La commune ou l'arrondissement d'études sont ensuite renseignés depuis 1999 pour les individus inscrits dans un établissement d'enseignement, de la maternelle au supérieur (Insee, 2009a). Ces localisations permettent d'étudier les flux vers les lieux d'études ou de travail (distances, catégories de population, etc.), ainsi que les processus spatiaux associés. Au cours du XXe siècle, les seules navettes domicile-travail sont d'ailleurs devenues un « objet statistique structurant » (Commenges et Fen-Chong, 2017), contribuant en particulier à la « naissance du périurbain comme catégorie statistique en France » (Bretagnolle, 2015).

Deux autres informations connexes sont collectées : d'une part, le nombre de voitures par ménage qui est demandé depuis 1968 (figure 1) et, d'autre part, le mode de transport principal pour aller travailler depuis 1999 (figure 2 ; Insee, 2009a, 2009b). Enfin, malgré ses limites pour étudier en détail les mobilités quotidiennes, on peut souligner plusieurs améliorations mises en place par l'Insee au cours des années 2010-2020 : une meilleure prise en compte des mobilités professionnelles vers les communes frontalières de pays voisins (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse), la distinction des deux roues motorisés ou non motorisés comme mode de transport pour aller travailler (figure 2 ; Tallet, 2017), et l'introduction récente d'une question sur la fréquence du télétravail (figure 2 ; Insee, 2025).

3. Les mobilités spatiales au prisme du RP : enjeux analytiques et politiques

En France, comme dans de nombreux pays, le recensement de la population reste donc une source importante voire incontournable pour l'étude des mobilités dans l'espace. Ce statut particulier, parmi les sources de la statistique publique et au-delà, n'en cache pas moins des limites d'utilisation, et la production du RP fait l'objet de forts enjeux.

Les enjeux sont d'abord analytiques au sens où, malgré ses nombreuses possibilités pour l'étude des dynamiques de logement et de population – notamment les mobilités spatiales –, le RP a d'une certaine manière les limites de ses qualités. La volumétrie des données collectées et la variété des sujets enquêtés rendent notamment difficiles la prise en compte, pour chaque objet, de la diversité des profils et comportements. A propos des mobilités quotidiennes, par exemple, la segmentation des lieux de travail ou la multimodalité des déplacements ne peuvent pas être mesurées avec les données du RP français. Une appréciation importante est ainsi laissée aux enquêtés pour la déclaration de ces localisations et du mode principal de transport utilisé pour aller travailler. A l'inverse, des sources de données beaucoup plus spécialisées, comme l'Enquête Mobilité des personnes ou les Enquêtes Ménage-Déplacement (EMD), recueillent des informations plus précises et variées sur les pratiques de mobilité, mais la collecte est réalisée sur des échantillons de population bien plus petits ou essentiellement sur les grandes agglomérations.

Les enjeux analytiques sont aussi temporels, comme l'a bien montré la crise de la Covid-19 à propos de l'évaluation des localisations résidentielles sur le temps court (jour, semaine, mois) (Commenges, Vallée, 2026). D'une manière générale, le RP reste la source de référence pour mesurer la répartition spatiale de la population, selon un lieu unique de résidence principale. Néanmoins, sur la période 2020-2022, il s'est avéré inopérant pour estimer les changements résidentiels induits par la crise sanitaire ou la localisation effective des populations. En France, ce sont ainsi d'autres sources de données – immobilières, de téléphonie, de scolarisation, postales sur les changements d'adresse... – qui ont permis d'évaluer l'ampleur limitée des mobilités résidentielles notamment vers les espaces ruraux (Popsu, 2023). Dans les pays des Suds, la question des travailleurs migrants – qui partagent leur temps annuel entre leur village d'origine et les grandes métropoles – est aussi un angle mort des recensements de la population, ce qui a été particulièrement visible lors de la pandémie de Covid-19. Entre autres limites du RP, en France et dans la plupart des pays, on peut citer aussi l'impossibilité de suivre plusieurs étapes résidentielles des individus [4] ou de connaître les localisations de l'entourage familial (parents, enfants...) dès lors que les personnes n'habitent pas dans le même logement [5].

Le RP est également au cœur d'enjeux politiques, en raison d'abord du rôle important qu'il joue dans l'accompagnement des politiques publiques (diagnostic des besoins, établissement des populations légales, etc.). Dans certains pays, il est parfois aussi utilisé comme un outil de contrôle de la population, ou il suscite des méfiances pour ses liens étroits avec l'appareil d'État. Autres situations, l'absence de RP dans

certain pays peut s'expliquer par la volonté du pouvoir de « cacher » certains effets des politiques menées ou caractéristiques démographiques ; sous couvert de la crise Covid, le report du RP en Inde depuis 2021 en est un exemple.

En outre, la dimension politique du RP tient à son processus même de production – par exemple, il s'appuie largement en France sur les collectivités locales –, et sur les choix qui sont faits dans la construction de ses questionnaires (figures 1 et 2). L'introduction récente d'une question sur les lieux de naissance des parents a, par exemple, donné lieu à des « crispations » à propos de possibles dérives d'utilisation des données du RP versus d'une meilleure connaissance pour lutter contre les discriminations (Hourdeaux et Turcan, 2025). Historiquement aussi, le RP est utilisé pour construire des catégories d'analyse des populations (comme les catégories socioprofessionnelles) ou des espaces ; les zonages spatiaux produits par l'Insee s'appuient notamment sur le recensement de la population (ex. les mobilités domicile-travail pour le Zonage en aires d'attraction des villes), des outils d'étude qui ont ensuite souvent un rôle prescriptif auprès des acteurs locaux ou nationaux (Pistre et Richard, 2018). Il importe ainsi de conserver un regard critique, au sens d'une posture qui interroge le processus de production d'une source statistique, pour toutes utilisations des données du RP et de ses déclinaisons, dont pour l'étude des mobilités spatiales.

[1] L'accès aux données est par contre plus ou moins aisé selon les pays. *A minima* la division population des Nations-Unis met à disposition des séries agrégées issues principalement des recensements de la population produits par chaque pays (<https://population.un.org/dataportal/>). Le projet *IPUMS international* de l'Université du Minnesota permet quant à lui d'accéder à des données individuelles de recensement de nombreux pays à des fins de recherche (<https://international.ipums.org/international/>).

[2] Par exemple, la collecte de l'EAR 2021 a été annulée en France en raison du contexte sanitaire, et le rythme décennal du RP a été retardé dans de nombreux pays du monde.

[3] Lorsqu'elles sont en France, les localisations sont renseignées à l'échelle des communes ou des arrondissements pour les seuls habitants de Paris, Lyon et Marseille.

[4] En France, cela est toutefois possible avec l'EDP (*Échantillon Démographique Permanent*), une source de données publiques créée en 1968 par compilation de données du RP et de l'État civil sur un gros échantillon de la population française (Robert-Bobée et Gualbert, 2021 ; Le Roux *et al.*, 2021). L'EDP est par ailleurs aussi la seule source de données tirées du RP qui permet d'étudier les mobilités sociales des individus, c'est-à-dire sous la forme de leurs trajectoires professionnelles au cours de leur vie.

[5] Cela est par contre un des objectifs des enquêtes *Familles* réalisées environ tous les 10 ans en France, dernièrement en 2011 et en 2025 ; la collecte de cette enquête est associée à celle des données du RP.

Bibliographie

- Berthelot L., 2024, « En Île-de-France, 14 % des habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 189, 4 p.
- Bréfort M. et Riem B., 2025, « Trois emplois de la Métropole européenne de Lille sur quatre occupés par des actifs qui y résident », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 196, 4 p.
- Bretagnolle A., 2015, « La naissance du périurbain comme catégorie statistique en France. Une perspective internationale », *L'espace géographique*, vol. 44, n° 1, p. 18-37.
- Bunle H., (1932), « Migrations alternantes dans la région parisienne », *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, 21, p. 585-612.
- Commenges H. et Fen-Chong J., 2017, « Navettes domicile-travail : naissance et développement d'un objet statistique structurant », *Annales de géographie*, n° 715, p. 333-355
- Commenges H. et Vallée J., 2026, « Mobilité des individus et présences agrégées dans l'espace géographique » dans Buhler T., *L'individu mobile : vie quotidienne, temps long et subjectivités mobiles*, ISTE Éditions, p. 51-76.
- Hourdeaux J. et Turcan M., 2025, « Recensement 2025 : saluée par la recherche, l'avancée de la statistique ethnique suscite des crispations », *Médiapart*, 15 janvier.
- Insee, 2009a, *Présentation des questions du bulletin individuel*, 54 p.
- Insee, 2009b, *Présentation des questions de la feuille logement*, 49 p.
- Insee, 2025, « En 2025 le questionnaire du recensement évolue et ce n'est pas si fréquent », *Le blog de l'Insee*, 14 janvier.
- Le Roux G., Bonvalet G. et Bringé A., 2021, « Apports et limites de l'Échantillon Démographique Permanent à l'analyse des trajectoires résidentielles et des inégalités spatiales (1968-2014) », *Documents de travail de l'INED*, n° 261, 53 p.
- Pistre P. et Richard F., 2018, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », *Géoconfluences* (en ligne).
- Popsu, 2023, Exode urbain : un mythe, des réalités, Etude conduite par la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines en partenariat avec le Réseau rural français et le Plan urbanisme construction architecture, 52 p.
- Pora P., 2025, « En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents », *Insee Première*, n° 2032, 4 p.
- Robert-Bobée I., Gualbert N., 2021, « L'Échantillon Démographique Permanent. En 50 Ans, l'EDP a bien grandi ! », *Courrier des statistiques*, n° 6.

- Tallet F., 2017, « Partir de bon matin, à bicyclette... », *Insee Première*, n° 1629, 4 p.
- Tanneau P., 2024, « En 2023, 2,4 millions d'immigrés nés en Europe vivent en France », *Insee Première*, n° 2011, 4 p.
- Vallée J., 2025, « Ce que les recensements nous disent (ou non) de la mobilité des populations sur le territoire », *Belvedere*, n° 14, p. 23-25.